

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 168  
N° 44 - Numera Hau

### TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 31  
no Me 2019

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

**NUMERO COMPLEMENTAIRE**  
*au JOPF n° 44 du 31 Mai 2019*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 797 CM du 29 mai 2019 portant nomination de Mme Noëlyne Teiti en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim du 1er juin 2019 au 30 novembre 2019 .....

Pages

9712

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

###### Vice-présidence

Arrêté n° 5999 VP du 29 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Noëlyne Teiti, contrôleur des dépenses engagées par intérim .....

9712

Arrêté n° 6000 VP du 29 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Noëlyne Teiti, contrôleur des dépenses engagées par intérim .....

9713

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 797 CM du 29 mai 2019 portant nomination de Mme Noëlyne Teiti en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim du 1er juin 2019 au 30 novembre 2019 inclus.**

NOR : CDE1900380AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 97-37 APF du 27 février 1997 modifiée organisant le contrôle des dépenses engagées de la Polynésie française, de ses établissements publics à caractère administratif et du Conseil économique, social et culturel ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 241 CM du 21 février 2019 portant création et organisation du service du contrôle des dépenses engagées ;

Vu l'arrêté n° 494 CM du 1er avril 2019 portant fin de fonctions de M. Robert Shan Ching Seong en qualité de contrôleur des dépenses engagées ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 mai 2019,

Arrête :

Article 1er. — Mme Noëlyne Teiti est nommée en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim du 1er juin 2019 au 30 novembre 2019 inclus.

Art. 2. — Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 mai 2019.  
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le vice-président absent :

*Le ministre du tourisme*

*et du travail,*

Nicole BOUTEAU.

### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

#### VICE-PRESIDENCE

**ARRETE n° 5999 VP du 29 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Noëlyne Teiti, contrôleur des dépenses engagées par intérim.**

Le vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 652 PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue ;

Vu l'arrêté n° 241 CM du 21 février 2019 portant création et organisation du service du contrôle des dépenses engagées ;

Vu l'arrêté n° 797 CM du 29 mai 2019 portant nomination de Mme Noëlyne Teiti en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim du 1er juin 2019 au 30 novembre 2019 inclus ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Noëlyne Teiti, contrôleur des dépenses engagées par intérim, à l'effet de signer au nom du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, dans la limite de ses attributions, les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3 et 1.5 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984.

Art. 2.— Mme Noëlyne Teiti est, en outre, habilitée à signer au nom du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, les actes concernant :

- 1° La gestion courante des agents placés sous son autorité, notamment les congés de toute nature et autorisations d'absence réglementaires, la gestion des formations ;
- 2° L'avancement et la notation des agents du service ;
- 3° Les sanctions disciplinaires, jusqu'au blâme, infligées aux agents placés sous son autorité ;
- 4° Les ordres de déplacement à l'intérieur du pays, n'excédant pas six jours, des agents placés sous son autorité ;
- 5° La prise en charge des frais de transport et des bagages des agents placés sous son autorité ;
- 6° L'engagement et la liquidation des dépenses du service, y compris les contrats et conventions, dans la limite de *deux millions de francs CFP*.

Art. 3.— L'arrêté n° 2490 VP du 1er mars 2019 portant délégation de signature à M. Robert Shan Ching Seong, contrôleur des dépenses engagées, est abrogé.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 mai 2019.  
Teva ROHFRTSCH.

**ARRETE n° 6000 VP du 29 mai 2019 portant délégation de signature à Mme Noëlyne Teiti, contrôleur des dépenses engagées par intérim.**

Le vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 652 PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 97-37 APF du 27 février 1997 modifiée organisant le contrôle des dépenses engagées de la Polynésie française, de ses établissements publics à caractère administratif et du Conseil économique, social et culturel ;

Vu l'arrêté n° 404 CM du 15 avril 1997 modifié instituant la réglementation relative à la comptabilité des engagements ;

Vu l'arrêté n° 241 CM du 21 février 2019 portant création et organisation du service du contrôle des dépenses engagées ;

Vu l'arrêté n° 797 CM du 29 mai 2019 portant nomination de Mme Noëlyne Teiti en qualité de contrôleur des dépenses engagées par intérim du 1er juin 2019 au 30 novembre 2019 inclus,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Noëlyne Teiti, contrôleur des dépenses engagées, à l'effet de signer au nom du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, les arrêtés de nomination et de fin de fonctions des contrôleurs délégués et des correspondants du contrôleur des dépenses engagées.

Art. 2.— L'arrêté n° 2491 VP du 1er mars 2019 portant délégation de signature à M. Robert Shan Ching Seong, contrôleur des dépenses engagées, est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 mai 2019.  
Pour le vice-président absent :  
*Le ministre du tourisme  
et du travail,*  
Nicole BOUTEAU.



# SIO

## SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

### FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

#### Calendrier de réception des annonces pour publication au *Journal officiel* de la Polynésie française pour l'année 2019

Date du JOPF	Date limite de réception des dossiers
<b>MARDI</b>	<b>JEUDI à 11 h de la semaine précédente</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>MARDI à 11 h de la semaine en cours</b>

*SAUF pour les numéros suivants :*

Publication au JOPF		DATE LIMITE de réception des dossiers <sup>(1)</sup>	Fêtes légales 2019
N°	Date		
<b>1</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> janvier 2019	<b>Mercredi 26 décembre 2018 à 11 h</b>	Mardi 1 <sup>er</sup> janvier (Jour de l'an)
<b>19</b>	Mardi 5 mars 2019	<b>Mercredi 27 février 2019 à 11 h</b>	Mardi 5 mars (Arrivée de l'Évangile)
<b>32</b>	Vendredi 19 avril 2019	<b>Lundi 15 avril 2019 à 11 h</b>	Vendredi 19 avril (Vendredi saint)
<b>33</b>	Mardi 23 avril 2019	<b>Mercredi 17 avril 2019 à 11 h</b>	Lundi 22 avril (Lundi de Pâques)
<b>36</b>	Vendredi 3 mai 2019	<b>Lundi 29 avril 2019 à 11 h</b>	Mercredi 1 <sup>er</sup> mai (Fête du travail)
<b>38</b>	Vendredi 10 mai 2019	<b>Lundi 6 mai 2019 à 11h</b>	Mercredi 8 mai (Victoire 1945)
<b>44</b>	Vendredi 31 mai 2019	<b>Lundi 27 mai 2019 à 11 h</b>	Jeudi 30 mai (Ascension)
<b>45</b>	Mardi 4 juin 2019	<b>Mercredi 29 mai 2019 à 11h</b>	Jeudi 30 mai (Ascension)
<b>47</b>	Mardi 11 juin 2019	<b>Mercredi 5 juin 2019 à 11 h</b>	Lundi 10 juin (Lundi de Pentecôte)
<b>66</b>	Vendredi 16 août 2019	<b>Lundi 12 août 2019 à 11 h</b>	Jeudi 15 août (Assomption)
<b>67</b>	Mardi 20 août 2019	<b>Mercredi 14 août 2019 à 11 h</b>	Jeudi 15 août (Assomption)
<b>88</b>	Vendredi 1 <sup>er</sup> novembre 2019	<b>Lundi 28 octobre 2019 à 11 h</b>	Vendredi 1 <sup>er</sup> novembre (Toussaint)
<b>91</b>	Mardi 12 novembre 2019	<b>Mercredi 6 novembre 2019 à 11 h</b>	Lundi 11 novembre (Armistice 1918)
<b>104</b>	Vendredi 27 décembre 2019	<b>Lundi 23 décembre 2019 à 11 h</b>	Mercredi 25 décembre (Noël)
<b>1</b>	Vendredi 3 janvier 2020	<b>Lundi 30 décembre 2019 à 11 h</b>	Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier (Jour de l'an)

<sup>(1)</sup> Délais susceptibles d'être modifiés en cours d'année.